



## PREAVIS N° 07/2022

### de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. INTRODUCTION

Au fil des ans, la gestion des clés des bâtiments communaux est devenue de plus en plus compliquée pour l'administration communale. En effet, l'accès aux différents bâtiments communaux est devenu problématique par la perte de clés ou par manque de communication lors du transfert de celles-ci.

Malgré la tenue régulière d'un inventaire, les collaborateurs ont rencontré beaucoup de difficulté à récupérer des clés lors de départs/changements d'utilisateurs.

De plus, la partie électronique de la majorité des cylindres actuels étant usée, ces derniers doivent être remplacés.

Fort de ce constat, la Municipalité s'est renseignée sur les différents systèmes de gestion de clés existants et vous propose de ne pas poursuivre la méthode conventionnelle de verrouillage par cylindre mécanique et d'équiper tous les bâtiments communaux par un système de contrôle d'accès électronique.

#### 2. PROJET - BESOINS TECHNIQUES

La Municipalité est motivée pour la mise en place d'un contrôle d'accès électronique des bâtiments communaux pour les raisons suivantes :

- Minimiser les risques et les coûts induits par la perte de clés.
- Gérer de manière simple les exigences d'accès en constante évolution.
- Vu d'ensemble des utilisateurs des locaux compte tenu de l'enregistrement des accès.
- Renforcer la sécurité.

En effet, les systèmes en place aujourd'hui sont vieillissants, il en résulte passablement de pannes et de problèmes de fonctionnement.

Grâce à cette nouvelle mise en place électronique, nous aurons une programmation à distance efficace et précise, ainsi qu'un contrôle des accès permanents. La personne en charge de ces accès, qui sera membre de l'administration communale, pourra à tout moment gérer les ouvertures et fermetures depuis son ordinateur

La sécurité des utilisateurs en sera aussi renforcée, car toutes les portes « clés » (voie de fuite) seront dotées d'un système antipanique, avec ouverture vers l'extérieur possible en tout temps et sans badge.

#### 3. PROCEDURE

Afin de trouver le meilleur prestataire pour effectuer les tâches du présent préavis, une procédure sur invitation a été effectuée. Ainsi, un appel d'offre accompagné d'un cahier des charges et d'une liste des bâtiments, définissant entre autres les besoins de la Commune de Roche et les critères de sélection, a été adressé à trois candidats potentiels. Nous avons donc reçu les trois offres et la Municipalité a décidé d'octroyer les travaux au fournisseur le plus avantageux. S'en est suivi plusieurs séances pour affiner les besoins et les possibilités.

#### 4. DEPLOIEMENT DU CONTROLE D'ACCES

Outre les serrures et autres dispositifs d'accès, le contrôle d'entrées à distance comprend les prestations informatiques pour la mise en place du logiciel de gestion sur un serveur indépendant de la commune, les prestations du monteur électricien pour le câblage des répéteurs et besoins électriques et les prestations de menuiserie et serrurerie nécessaires au remplacement des cylindres et lecteurs de badges.

Sur les six bâtiments communaux concernés, les accès actuels doivent être remplacés par différents types de modules d'accès, à savoir des contrôles d'accès « online » munis de serrures autoverrouillantes et de cylindres de secours mécaniques (offline) extérieurs.

En outre, différentes attentes techniques sont nécessaires pour la bonne réalisation du projet et concernent les diverses composantes du changement du dispositif.

- Au niveau des lecteurs de badges, il s'agit notamment de répondre aux normes de résistance aux conditions climatiques pour les lecteurs externes. De plus, les accès « online » doivent pouvoir être commandés aussi bien à distance que sur place à l'aide d'un ordinateur portable.

- Concernant les cylindres et les poignées, le système d'ouverture et de fermeture des portes de tous les bâtiments communaux doit être identique pour l'ensemble des utilisateurs. L'historique des garnitures (ouvertures et fermetures) doit être disponible pour une durée d'un mois ou doit pouvoir identifier les 1'000 derniers mouvements. Cet historique devra mentionner l'utilisateur ainsi que la date et l'heure d'ouverture ou de fermeture de la porte. Un maintien de l'état d'ouverture ou de fermeture de la porte doit être programmable au niveau des garnitures de porte. Chaque garniture doit pouvoir être programmée indépendamment des autres de façon simple, sur place à l'aide d'un ordinateur portable ou à distance depuis le PC central. Le remplacement des batteries, dans les garnitures en possédant, sera réalisé de manière aisée, afin d'être confié à du personnel non initié. Le niveau des batteries est contrôlé en tout temps par le programme, une demande de remplacement de celle-ci est notifiée lorsqu'il ne reste que 30% de sa charge.

- A propos des badges, chaque élément doit pouvoir être programmé indépendamment des autres. Comme ceci en cas de perte, vol ou destruction d'un pass, celui-ci doit pouvoir être désactivé le plus rapidement et efficacement possible. La fourniture de 100 badges est comprise dans cette offre.

- Le logiciel de gestion d'accès doit être simple d'utilisation, intuitif, flexible et convivial. Il doit suivre les évolutions technologiques et pouvoir être mis à jour. La base de données sera implémentée sur les serveurs de la commune. Une formation complète sur le programme de gestion d'accès à distance pour les collaborateurs est prise en compte dans l'offre.

#### 5. COÛT DE L'INSTALLATION

Pour la réalisation de ces travaux, le devis couvre les bâtiments suivants :

- Collège des Salines	22'632.95. CHF
- Collège Pré-Clos	23'226.00 CHF
- La Rotzérane et vestiaires FC	50'525.75 CHF
- Maison de Commue	22'123.65 CHF
- Local voirie	5'234.10 CHF
- Divers et imprévus	8'284.95 CHF
- Prestations de l'électricien	<u>31'972.60 CHF</u>
Total HT	164'000.00 CHF
TVA 7.70%	<u>12'628.00 CHF</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>176'628.00 CHF</b>

## 6. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 07/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande de crédit pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à installer un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux.
  2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 176'628.00 TTC ;
  3. De financer ces travaux par la trésorerie courante ;
  4. D'amortir la valeur totale de l'installation sur une durée de 10 ans, pour la première fois en 2023.

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 19 avril 2022

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-Syndique

  
A. Tulot



la Secrétaire

  
R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : J. Cattin, municipal des bâtiments communaux